

*Concession de prairie  
aux religieuses*

*le p. Vimont luy  
mesme repara le  
tout puis apres;  
voyez cy apres  
au mois de  
Juin.*

*sauvages Xstiens  
hui. a Sillery.*

pitalieres me firent voir vn escrit, par lequel le p. Vimont mon predecesseur leur avoit donné & cédé pour 6. ans 6. arpents de prez a chaqu'une sur les meilleures prairies que nous eussions: scavoir depuis la riuere de la Cabane aux Topiers 12. arpents en tirant vers Mons<sup>r</sup>. Giffar le don estoit signé du mois d'Auril ou de May 1645. vn an presq. apres qu'il auoit receu les patentes de son successeur, qu'on attendoit en ce temps-là: apres auoir veu les papiers, ie les rendis sans les approuer ou Improuer, ne lugeant pas a propos de rien faire dauantage; au fond i'y trouuois deux choses a redire. l'une qu'il eut fait ce don pour 6. ans se deuant contenter au plv<sup>f</sup> de le faire pour vn an; l'autre qu'il leur eut cédé cela pour vn temps notable gratis sans aucune charge cõe d'un x<sup>e</sup>. ou xx<sup>e</sup>. ou xxx<sup>e</sup>.

Il y auoit a Sillery cette année enuiron 167. ames, tous Xstiens ou Catecumenes; 98. de Communians, 47. non capable de Confession, 14. capable de la seule Confession, le reste passoit p<sup>r</sup>. Catecumene